Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

VU pour être annexé à la délibération
du Conseil municipal du 20 Février 2025
Le Maire

Mickaël HIRAUX

Ville de FOURMIES
Entreprendre et réussir

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

LA VILLE CONSERVE UN FORT NIVEAU D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

I. Cadre juridique

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe ») a créé le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Celui-ci constitue la base à partir de laquelle se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

Un DOB doit se tenir dans les collectivités dans le délai maximum de deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif dans les communes de plus de 3500 habitants et **dans le délai maximum de dix semaines pour les communes ou EPCI appliquant la M57**, comme c'est le cas de l'ensemble des collectivités depuis le 1er janvier 2024.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Le DOB constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, le rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière :
  - de concours financiers ;
  - de fiscalité ;
  - de tarification ;
  - de subventions ;
  - de relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre.

- La présentation des engagements pluriannuels, le cas échéant les autorisations de programme ;

- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

A travers une délibération qui permet de prendre acte de la tenue du DOB, le ROB doit être transmis au Représentant de l'Etat dans le département et au Président de l'intercommunalité dont la commune est membre.
En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.
Ce débat d'orientation budgétaire tient compte d'éléments exogènes (extérieurs à la collectivité) qui conditionnent en grande partie la situation financière de la commune :

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

- Le contexte économique national
- L'impact de la loi de finances sur les budgets des collectivités locales.

II. Contexte économique national

Sur l'ensemble de l'année 2024, l'inflation totale diminuerait ainsi nettement au niveau national, passant de 3,0 % en glissement annuel au premier trimestre à 1,9 % au quatrième trimestre.

III. Loi spéciale de finances pour 2025

Un projet de loi spéciale a été adopté.
Ce cadre financier permettra donc, jusqu'à la promulgation d'une loi de finances, d'assurer la continuité de la perception des impôts locaux et du versement des concours financiers aux collectivités locales, notamment :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dans l'ensemble de ses composantes au même niveau et selon les mêmes modalités que 2024 ;
- La Dotation Globale de Décentralisation (DGD) ;
- Les produits des impositions directes locales ;
- La TVA en compensation des réformes fiscales ;
- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) ;

IV. Situation et orientations budgétaires de la Ville de Fourmies

Dans le cadre de l'analyse de la situation financière communale entre 2020 et 2024, la ville a pu conserver une épargne positive au niveau de la section de fonctionnement et maintenir un fort niveau d'investissement.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

DEPENSES

➢ CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL

La masse salariale constitue le premier poste budgétaire des dépenses de fonctionnement. Elle représente **45,23 %** des dépenses réelles du CA 2024. Nous demeurons cependant en deçà du ratio qui se situe pour la même strate démographique à **59,7 %.**

La maîtrise de ce chapitre est le levier principal permettant de dégager quelques marges de manœuvre.

■ REALISATIONS 2024 :

• **Les dépenses** :

Elles progressent à + **4,69 %** par rapport à 2023 soit **7 299 000 €** contre **6 972 000 €** (+ 327 000 €). Cette forte hausse est due à :

- Mesures gouvernementales sur les traitements.
- L'effet GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) : il s'agit des augmentations liées aux avancements de grades et d'échelons.
- Mesure particulière d'attribution de points d'indice supplémentaires à certains agents.

• **Les recettes** :

Ces atténuations de charges sont constituées :

- du remboursement de l'Etat sur les emplois aidés :
  310 334 € (pour rappel : 326 526 € en 2023)

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

- des subventions ANRU pour les postes de conduite de projet et coordination logement : Dans le cadre de la subvention ANRU de 190 000 €, nous avons perçu 50 000 € en 2024.

- des subventions d'Etat pour les actions menées par la Direction de la Solidarité Urbaine à hauteur de 75 000 €

- du remboursement par la CCSA et le CCAS des agents mis à disposition pour un montant de 90 000 €

- de la 4ème année du dispositif d'Etat "Fabrique des Territoires" pour le l@bo, soit 100 000 € par an

- de la participation des communes extérieures pour la gestion des permis de construire

L'ensemble de ces recettes s'élève en 2024 à **626 000 €** contre 515 000 € en 2023.

Notre part à charge nette s'établit donc au CA 2024 à **6 673 000 €** soit +3.33 %.

Cela représente **576 €**/habitant : la moyenne de la strate se situant à **699 €** (DGCL 2022).

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

• EVOLUTION DES EFFECTIFS (HORS TEMPS NON COMPLETS) depuis 2015 :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
* Titulaires	118	117	121	118	111	104	106	103	101	96
* Contractuels	7	7	12	17	27	36	38	39	47	59
* Apprentis	6	7	6	5	5	5	5	2	1	1
* Service civique	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0
* Contrats d'avenir	13	17	8	4	0	0	0	0	0	2
* Emplois aidés CUI	74	86	70	30	42	40	36	37	35	34
Total	**218**	**234**	**217**	**174**	**185**	**185**	**185**	**182**	**186**	**192**

• LES TABLEAUX CI-DESSOUS RETRACENT L'EVOLUTION NETTE DU CREDIT DU PERSONNEL depuis 2015 :

En milliers d'€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
* Dépenses réalisées	6 412	6 565	6 892	6 455	6 518	6 588	6 670	6 877	6 973	7 299
* Recettes réalisées	896	953	995	505	446	492	482	860	515	626
*** Base nette réalisée**	**5 516**	**5 612**	**5 897**	**5 950 0**	**6 072**	**6 096**	**6 188**	**6 017**	**6 458**	**6 673**
N / N-1	+ 76	+ 96	+ 285	+ 53	+ 122	+ 24	+ 92	- 171	+ 441	+215
N / N-1 en %	**+ 1,40**	**+ 1,74**	**+ 5**	**+ 0,90**	**+ 2,05**	**+ 0,40**	**+ 1,51**	**- 2,76**	**+ 7,33**	**+3,33**

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

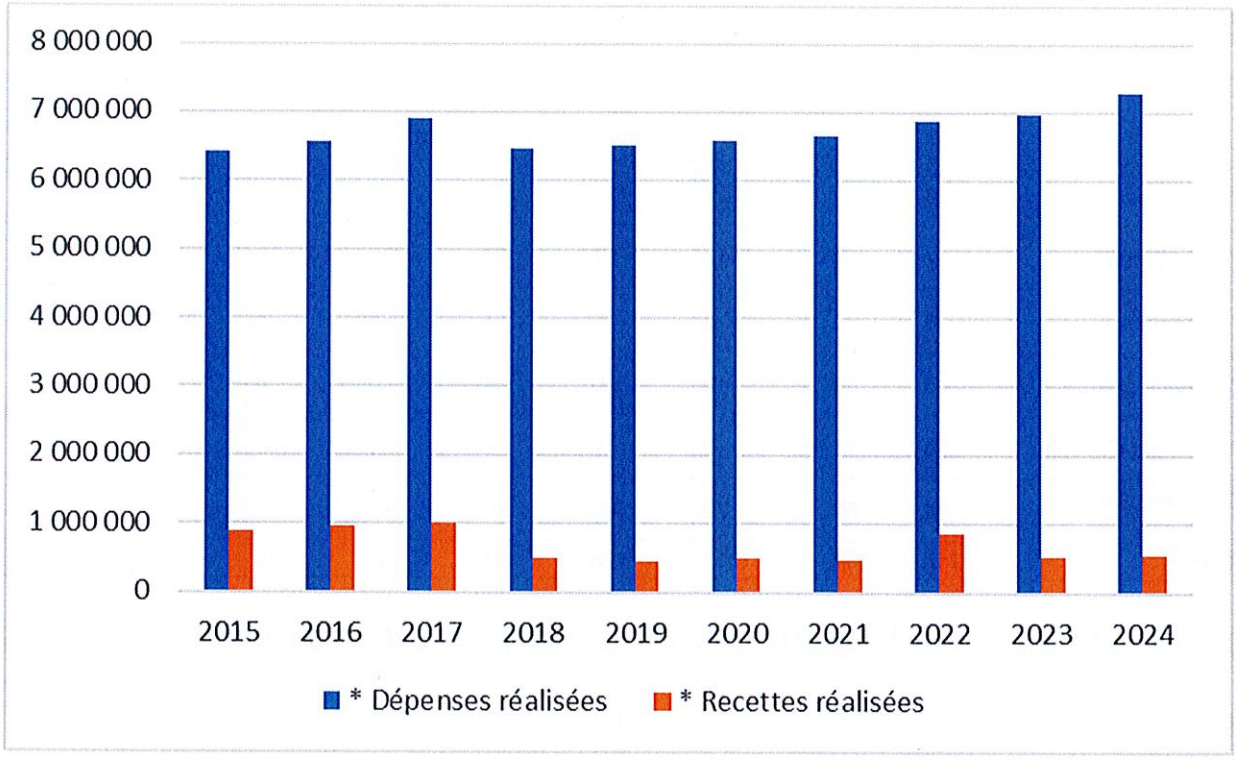

■ ORIENTATIONS 2025 :

Nous inscrivons une enveloppe prévisionnelle au BP 2025 de **7 480 000 €,** soit + 181 000 € (+ 2.48 %).

Cette prévision tient compte des éléments suivants :

- **Les circonstances extérieures à la collectivité** :

- les augmentations liées aux avancements de grades et d'échelons des agents (GVT : Glissement Vieillesse Technicité)
- une potentielle élection législative (dissolution de l'Assemblée Nationale)

- **Les facteurs propres à la collectivité** :

- Régime indemnitaire : Poursuite de l'harmonisation du RIFSEEP

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

- les cotisations effectuées auprès d'un organisme d'action sociale au bénéfice des agents (PLURELYA)

- la médecine préventive et professionnelle (CDG) avec un coût de 85 € par agent par an.

- les frais d'assurance du personnel (risques statutaires pour les accidents du travail, la maladie professionnelle et la longue maladie/longue durée, le décès) en augmentation.

- le recours à du personnel extérieur en cas de besoin dans les écoles, la base de loisirs, le camping, au théâtre :

  * vacataires
  * remplaçants
  * saisonniers

- Trois départs à la retraite dont deux avec remplacement

• **Contrats aidés** :

Etant en attente des nouvelles décisions gouvernementales, les prévisions 2025 relatives aux contrats aidés ont été construites sur la base de 2024 tant en dépenses qu'en atténuation de charges.

■ **FOCUS** :

• **Les avantages en nature** :

- ils se limitent à deux logements de fonction :
  * stade
  * camping

- aucun véhicule de fonction
- pas d'avantage sous forme de tickets restaurant

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

• **La durée effective du travail :** 1 607 heures

Par délibération du 17 juin 2021, la Ville de Fourmies a acté une modification du temps de travail des agents de la collectivité afin de le rendre conforme aux dispositions législatives.

Depuis le 1er janvier 2022, le temps de travail hebdomadaire est donc passé à 37 H 30.

• **Télétravail** :

Une réflexion sur le télétravail a été engagée en 2023 notamment par une enquête auprès des agents afin de déterminer les missions télétravaillables au sein de la collectivité. La mise en place progressive a débuté en novembre 2024 et va se poursuivre en 2025.

➢ CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

■ REALISATIONS 2024

Les charges générales constituent le second poste budgétaire des dépenses de fonctionnement. Elles représentent **33 %** des dépenses réalisées en 2024 (31 % en 2023). Elles augmentent de +9,4% par rapport à 2023, passant de 4 797 000 € en 2023 à 5 247 000 €, soit +450 000 €.

L'inflation générale, notamment sur les produits alimentaires et énergétiques, est responsable de cette forte hausse des charges à caractère général.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

Les principaux postes sont les suivants :

- **Energie électricité** : 1 836 000 €
- **Eau** : 182 400 €
- **Fournitures de petit équipement** : 224 000 €
- **Entretien de terrains** : 175 000 €

– marché d'entretien des espaces verts et élagages

- **Entretien des bâtiments publics** : 316 000 €
- **Entretien d'autres biens mobiliers** : 384 000 €
- **Maintenance** : 128 000 €
- **Assurances** : 123 000 €

■ **ORIENTATIONS BP 2025** :

Nous inscrivons une enveloppe prévisionnelle à hauteur de 5 497 000 €.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

➢ CHAPITRE 65 : CHARGES DE GESTION COURANTE

■ LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS :

L'enveloppe consacrée aux subventions des diverses associations conventionnées (> 23 000 €) ou non conventionnées s'élève à environ 1 064 000 € contre 1106 000 € en 2024 compte tenu des demandes reçues à ce jour et des subventions exceptionnelles attribuées en 2024.

Pour rappel : les associations CSC de Fourmies et l'Envol reçoivent maintenant directement les participations de la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Pour rappel : le versement des subventions est soumis à la production obligatoire des bilans de l'année N-1 certifiés conformes.

• CCAS : **525 000 €** en 2025 comme en 2024.

Il est à noter que depuis 2020, la partie concernant les chantiers d'insertion a été individualisée pour être inscrite sur une ligne spécifique de prestations de services (article 611).
Elle se maintient à une prévision de 50 000 € comme en 2024.

• Caisse des Ecoles Publiques : **445 000 €** en 2025 comme en 2024.

La Ville n'a pas fait le choix de supprimer des dépenses qui pourraient être considérées comme facultatives : distribution hebdomadaire de fruits à l'ensemble des élèves, les cugnoles et oranges de Noël, les chocolats de Pâques…

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

■ LE CONTRAT D'ASSOCIATION AUX ECOLES PRIVEES :

La Commune verse un forfait pour chaque élève des classes élémentaires et maternelles des écoles privées.
Depuis 2023, la Commune a dû appliquer la nouvelle mesure liée à l'obligation du versement d'un forfait pour les élèves de maternelle à partir de 3 ans.
Le montant versé pour les classes élémentaires est resté inchangé à 400 € mais le montant attribué aux maternelles a été réévalué à hauteur de 1000 € par élève au lieu de 400 €.
Pour 2025, l'estimation est basée sur le nombre d'élèves retenu en 2024 soit un montant de 78 000 €. Ce montant sera ajusté en fonction des effectifs en septembre 2025.

■ LES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT :

Elles restent stables à hauteur de 241 000 € environ et se composent comme suit :

- SIAFW (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fourmies Wignehies) : 130 074 €

- PNRA (Parc Naturel Régional Avesnois) : 16 038 €

- INORD (Agence d'Ingénierie Départementale du Nord) : 2 406 €

- L'Ecomusée de l'Avesnois : 92 883 €.

■ LES INDEMNITES ET FORMATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Elles se maintiennent à **267 000 €**.

En totalité, les autres charges de gestion courante sont estimées à 2 657 000 € contre 2 707 000 € en 2024.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

➢ CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES

■ REALISATIONS 2024 :

• Deux emprunts, l'un réalisé auprès de la Banque Postale et l'autre auprès de la Caisse d'Epargne, ont été encaissés en 2024 pour un total de 4 000 000 €.

• Une convention Intracting a été signée en juin 2022 avec la Banque des Territoires.
Ce dispositif affecté à notre marché global de performance énergétique des bâtiments et infrastructures publiques par génération des économies d'énergie immédiates, permet d'obtenir 960 000 € sous forme de 4 avances remboursables en 13 ans au taux fixe de 0,25 %.

■ LES RATIOS DU CA 2024 :

• **Notre encours de dette** : le CRD (Capital Restant Dû) est de 32 931 000 € au 31.12.2024.
Cela représente **2 845 €** par habitant.

• **Le coefficient d'endettement** : annuité de la dette/RRF (Recettes Réelles de Fonctionnement).
Il indique la capacité de la Ville à assurer le remboursement de la dette par rapport à ses recettes. Il est de **16.**

• **Le taux d'endettement** : (CRD/RRF) :
Nous sommes à **189 %.**

• **La capacité de désendettement** : (CRD/épargne brute)
Elle mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en utilisant la totalité de son épargne brute. C'est essentiellement ce ratio qui est pris en considération par les banques pour évaluer la santé

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

financière d'une collectivité. Nous nous situons à **10.8** ans et demeurons donc sous le seuil préconisé des 12 ans.

■ STRUCTURE DE LA DETTE

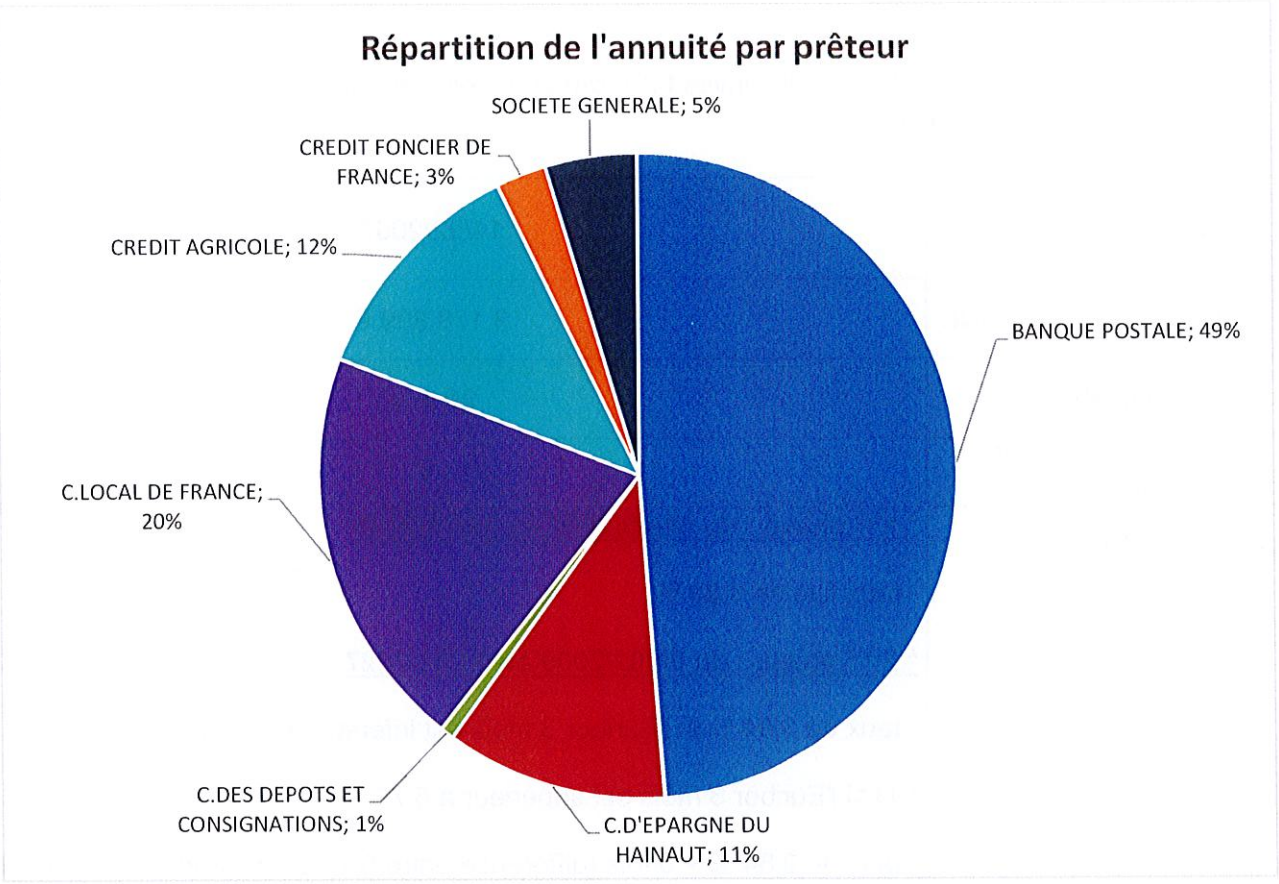

Nos prêteurs sont diversifiés…

REPARTITION DES ECHEANCES MENSUELLES

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
182 000	554 000	144 000	121 000	190 000	166 000	240 000	356 000	144 000	182 000	271 000	192 000

Nos échéances sont réparties sur l'année afin de gérer au mieux la trésorerie.

■ PREVISIONS 2025

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

L'annuité de la dette est de 3 060 000 €.

La prévision des intérêts, des ICNE et des intérêts de la ligne est inscrite dans une enveloppe globale de 855 000 €.

POINT ANNUEL SUR L'EMPRUNT STRUCTURE DEXIA

Comme préconisé par la Préfecture, il convient d'informer les élus sur notre emprunt "structuré" qui fait l'objet d'une annexe spécifique.

DATE DE RÉALISATION DE L'EMPRUNT	14/02/2007
MONTANT A L'ORIGINE	3 178 899 €
DURÉE	29 ans
CLASSIFICATION "GISSLER"	1 E
CARACTÉRISTIQUES	*** 1ère phase : du 01/05/2007 au 31/01/2009** - taux fixe de **3,84 %** *** 2ème phase : du 01/02/2009 au 31/01/2027** - taux de **3,84 %** si l'Euribor 3 mois est inférieur à 5,75 % OU si l'Euribor 3 mois est supérieur à 5,75 % - taux de 3,84 % + 5 fois (différence entre 5,75 % et Euribor du moment) remboursement anticipé possible mais avec indemnité *** 3ème phase : du 01/02/2027 au 31/01/2036** Euribor 3 mois + marge de 0,05 % remboursement anticipé possible sans pénalité
SITUATION ACTUELLE	* CRD (capital restant dû au 01/01/2024) : **1 898 832 €** soit 6,18 % du CRD total * annuité 2024 : **187 885,86 €** **depuis 2007, l'annuité remboursée est à un taux de 3,84 %** * la valeur de l'Euribor 3 mois est à début février à 3,9 % Elle n'a dépassé le seuil des 5 % que 4 mois fin 2010 sans atteindre 5,75%

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

GÉNÉRALITÉS	**Nous avons un suivi très régulier de cet emprunt sachant que l'on peut en sortir mais à l'heure actuelle le taux de 3,84 reste intéressant au regard d'une consolidation en taux fixe qui engendrerait une pénalité très importante.**

■ LA LIGNE DE TRESORERIE :

REALISATIONS 2024

La ligne de crédit de 750 000 € a été reconduite pour 2024 auprès du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

- Commission de 0,12 %
- Taux de 0,60 % + euribor 3 mois

ORIENTATIONS 2025

Nous solliciterons un renouvellement de cette ligne de trésorerie à l'échéance du contrat en mai 2025.

➢ VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : CHAPITRE 023

Le virement à la section d'investissement est prévu à hauteur de **1 900 000 €** contre **2 403 000 €** au BP 2024.

Conformément à l'instruction M57, la dette en capital est couverte par ce prélèvement et les autres fonds propres (FCTVA, amortissements...).

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

RECETTES

➢ LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : CHAPITRE 002

La totalité de l'excédent dégagé à la fin de l'exercice 2024 et repris au BP 2025 est de : **1 515 000 €** contre **2 562 000 €** en 2024.

Plusieurs facteurs expliquent cette baisse du résultat de clôture 2024 :

- Le contexte économique national, marqué par une inflation qui reste importante sur les produits alimentaires et énergétiques, d'une part et l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité ainsi que l'application des mesures gouvernementales sur les traitements, d'autre part, entrainant une importante hausse des charges à caractère général (chap. 011) pour l'une et des charges du personnel (chap. 012) pour l'autre.
- Une forte augmentation du besoin de financement de 2 550 000 €, liée à une mobilisation plus importante des ressources de la collectivité pour financer ses investissements.
- Le changement de nomenclature conduisant à une hausse des charges rattachées.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de ce chapitre depuis 2020.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

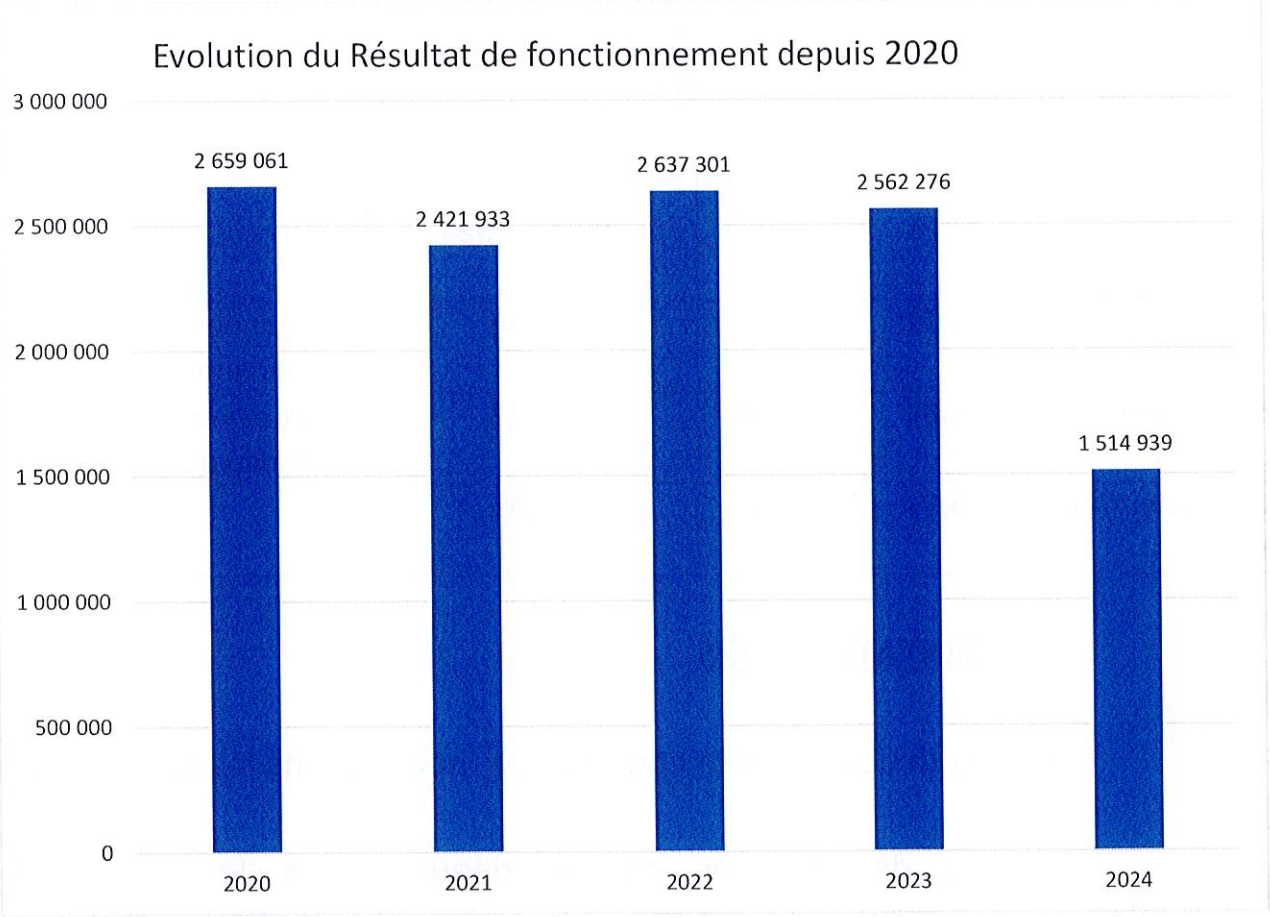

CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES

■ LES CONTRIBUTIONS DIRECTES :

Le produit des ressources fiscales s'est élevé en 2024 à **5 670 000 €** décomposé comme suit :

- TH :	86 500 €
- TFB :	4 806 000 €
- TFNB :	84 300 €
- Coefficient correcteur :	686 000 €
- Rôles supplémentaires, 13ème mois :	7 200 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

Comme nous nous y étions engagés nous avons **baissé** les taux fiscaux dès le BP 2015 et les avons maintenus depuis.

	2014	2015 à 2020	2021 à 2024	OBS
Taxe d'habitation	26,72	25,86	**25,86**	Uniquement sur les résidences secondaires
Taxe foncière/bâti	26,85	25,98	**45,27**	Taux communal de **25,98 %** + taux départemental de 19,29 %
Taxe foncière/non bâti	79,53	76,96	**76,96**	

■ **ORIENTATION 2025** :

Pour la dixième année consécutive, nous **gelons** les taux ménages.

La Loi de Finances calcule depuis 2018 le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales selon l'inflation N-1.
L'index 2023 était fixé à 7.01 %, celui de 2024 à 3.90 %.
Le taux de revalorisation sera de + 1.71 % pour l'année 2025, on peut donc envisager une recette supplémentaire sur cette ligne

Néanmoins, les bases prévisionnelles 2025 ne nous ont pas encore été notifiées sur le portail de la DGFIP. Nous sommes donc dans l'attente de l'état 1259.

NB : le vote des taux d'imposition doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

■ L'ATTRIBUTION COMPENSATRICE versée par la CCSA (Communauté de Communes Sud Avesnois) :

Le montant de l'attribution de compensation prévu en 2024 était de 2 233 736 €, somme figée depuis le transfert de la compétence GEMAPI en 2018.

Cependant, compte tenu de l'alignement des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble de territoire de la CCSA, la ville a bénéficié d'une attribution de compensation supplémentaire de 125 787 €. Ce qui ramène le montant total de l'attribution de compensation à 2 359 523 € depuis 2023.

Cette somme totale de 2 360 000 € sera reconduite en 2025.

Les ressources fiscales sont prévues à hauteur de 8 727 000 € en 2025 contre 8 631 000 € en 2024.

➢ CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

■ DOTATION FORFAITAIRE :

En l'absence d'une loi de finances pour 2025, les collectivités sont tenues de reconduire en 2025 le même montant de la Dotation Forfaitaire de 2024, soit 2 192 700 €.

■ DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU) / DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP) :

En l'absence d'une loi de finances pour 2025, comme la Dotation Forfaitaire, la DSU et la DNP se maintiennent respectivement aux mêmes niveaux que ceux de 2024, soit 3 798 500 € et 383 900 €.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

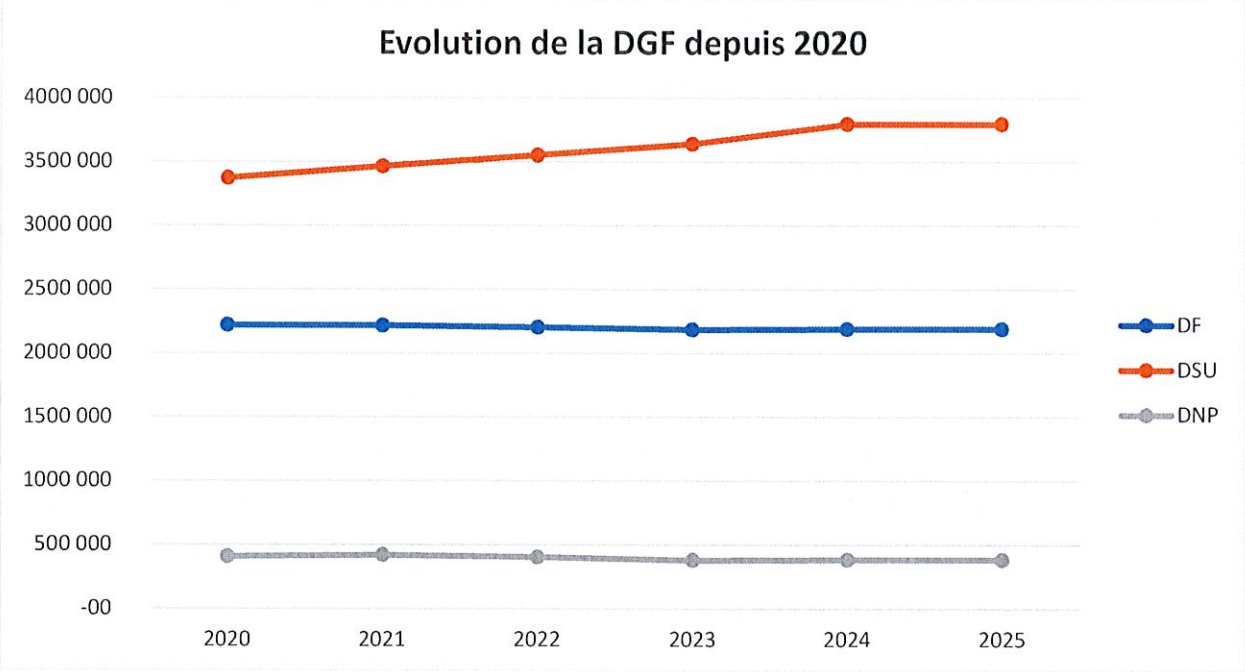

Figurent également à ce chapitre :

■ LES DOTATIONS COMPENSATRICES :

Elles sont estimées au niveau des réalisés 2024

- Fonds départemental de péréquation TP : 69 300 €
- Allocation compensatrice sur la taxe foncière : 367 000 €

■ LA PARTICIPATION DE LA CCSA AU DEFICIT PISCINE :

Indexée sur l'inflation, elle s'élève à 318 000 € en 2025 contre 314 000 € en 2024.

Les dotations et participations sont estimées à 7 544 000 € en 2025.

➢ CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES

Ce chapitre enregistre les recettes tarifaires des différents services sportifs, culturels et de loisirs ainsi que les droits de places, les concessions cimetière et les droits d'occupation du sol.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

Le total de ces produits s'élève à 484 000 € au CA 2024.

■ ORIENTATION 2025 :

Les prévisions sont calculées sur la base du réalisé 2024.

➢ CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION

On y retrouve les revenus des loyers des terrains et bâtiments communaux ainsi que les locations de salles (Mandela, théâtre, M.J. Pérec). Leur montant était de **252 000 €** en 2024.

■ ORIENTATION 2025 :

Augmentation légère en 2025 compte tenu des indices eux même corrélés par l'inflation (la variation annuelle de la valeur de l'Indice de Référence des Loyers étant en moyenne de +2,76% pour 2024).

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

RECETTES

➢ BESOIN DE FINANCEMENT 2025 :

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 demande aux communes de plus de 10 000 habitants de présenter leur objectif en terme de besoin de financement.

A – TOTAL RESSOURCES	5 980 000
dont :	
• Excédent capitalisé	2 103 000
• Virement	1 900 000
• FCTVA	1 227 000
• Amortissements, etc...	750 000

B – TOTAL DES EMPLOIS	10 979 000
dont :	
• Dépenses d'équipement	8 717 000
• Dette en capital	2 262 000

BESOIN DE FINANCEMENT B – A	4 999 000

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

■ LES RECETTES PROPRES :

DEPENSES		RECETTES	
* Reports	3 203 000	* Reports	4 774 000
* Résultat de clôture	3 674 000	* Affectation du résultat N-1	2 103 000
* Dette en capital	2 262 000	* FCTVA 2025	1 227 000
		* Amortissements, etc…	750 000
		* Virement prévisionnel BP 2025	1 900 000
TOTAL	**9 139 000**	**TOTAL**	**10 754 000**

Au vu du tableau ci-dessus, nous disposons d'environ **1 515 000 €** de fonds propres disponibles pour financer les investissements.

■ FOCUS FCTVA

Etant en remboursement FCTVA N+1, l'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA a commencé en 2022.

Au vu des réalisations, la prévision 2025 se situe à 1 227 000 €.

Pour rappel le taux de remboursement est de 16,404 % du montant TTC éligible.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

■ LES SUBVENTIONS NOTIFIEES :

Aucune notification de subvention à ce jour pour 2025 mais des demandes sont en cours de dépôt.

L'équilibre avec les inscriptions en dépenses se fera par une prévision sur la ligne "emprunt".

Il est bien entendu qu'au fur et à mesure des nouvelles notifications à venir ce chiffre fera l'objet d'un ajustement en moins.

■ LES RECETTES REPORTEES AU 31.12.2024

4 774 000 € (état détaillé annexé ci-après).

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

ÉTAT DES RECETTES REPORTÉES
AU 31.12.2024

Nature	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Euros
1321			SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ÉTAT	
	10	2	Subvention FIPD extension du système de vidéo-protection	43 324,00
	212	2	Subvention DPV école Camille Dubocage	766 848,45
	321	2	Subvention DPV réhabilitation du gymnase Piette	224 000,00
	322	2	Subvention DPV aménagement stade Léo Lagrange	551 670,00
	845	2	Subvention DSIL déstruction/reconstruction pont rue de la Concorde	169 754,00
	511	2	Subvention FNADT Aménagement Place verte	134 979,02
	518	2	Subvention ADEME réseau de chaleur	509 760,00
	518	2	Subvention DSIL salle polyvalente	415 800,00
	518	2	Subvention ANRU OPAH	238 692,00
	632	2	Subvention DSIL Tiers Lieu	146 430,59
	94	2	Subvention Pacte SAT II (FNADT) réhabilitation commerces	137 851,56
1322			SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RÉGION	
	212	2	Subvention création salle d'activités école Camille Dubocage	38 563,00
	511	2	Subvention Fonds Spécial de Relance Place Verte	60 622,00
	518	2	Subvention salle polyvalente	162 563,00
	518	2	Subvention FTU	37 968,00
	632	2	Subvention hypercentre	449 983,64
	632	2	Subvention FRATRI Tiers Lieu	50 849,00
	632	2	Subvention réhabilitation des commerces	138 658,06
1323			SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DEPARTEMENT	
	212	2	Subvention PTS école Camille Dubocage	330 000,00
	511	2	Subvention PTS aménagement Place verte	75 000,00
1328			SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUTRES	
	518	2	Subvention Caisse des dépôts ANRU	90 380,00
			TOTAL CHAPITRE 13	**4 773 696,32**
			TOTAL GÉNÉRAL	**4 773 696,32**

ARRÊTÉ A LA SOMME DE : QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS ET TRENTE DEUX CENTIMES

A Fourmies, le 31 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

DEPENSES

➢ LE RESULTAT DE CLOTURE

Il est de – 3 674 000 € avant reports et affectation du résultat et sera inscrit dans le BP 2025.

➢ EMPRUNTS ET DETTES

La prévision se monte à 2 262 000 €. Elle inclut notamment :

➢ la dette en capital (2 204 000 €), dont la dette de l'ex SICT récupérable auprès des anciennes communes membres jusqu'en 2026

➢ le remboursement à Lendosphère (financements participatifs des centrales photovoltaïques gymnases Léo Lagrange et MJ Pérec) : 15 000 €.

➢ le remboursement à la Banque des Territoires sur la convention Intracting : 43 000 €.

➢ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RECURRENTES

Sur l'enveloppe autofinancée nous ouvrons les crédits relatifs :

- Aux acquisitions de terrains et bâtiments
- A l'équipement des services en matériel et mobilier : TRI, informatique, urbanisme, PEM, médiathèque, théâtre, camping et base de loisirs, sports, communication
- Aux acquisitions de matériel, de véhicules et travaux "classiques" dans les différents bâtiments publics de la Commune.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

➢ LES INSCRIPTIONS PLURIANNUELLES (PPI)

	Coût TTC	Réalisé	Reports	**2025**	2026
• Amgt stade Léo Lagrange - Tribune	1 914 000	119 000	140 000	**100 000**	1 555 000
• ANRU *(2)*	6 574 000	538 000	127 000	**2 250 000**	3 659 000
• OPAH *(2)*	2 395 000	1 438 000	49 000	**200 000**	200 000
• Marché à BDC Travaux de voirie *(1)*	4 649 000	3 080 000	9 000	**780 000**	780 000
• Ecoquartier *(2)*	4 553 000	430 000	215 000	**0**	430 000
• Place Verte	2 020 000	1 889 000	131 000	**0**	0
• Réhabilitation et extension école C. Dubocage	3 960 000	172 200	131 300	**100 000**	3 556 500
• Eclairage public	1 116 000	981 000	213 000	**0**	0
• Pétiau II	600 000	66 000	157 000	**100 000**	277 000
TOTAL	**27 781 000**	**8 713 200**	**1 172 300**	**3 530 000**	**10 457 500**

(1) : Nouveau marché en 2025
(2) : ANRU - OPAH - Ecoquartier : opérations se poursuivant au-delà de 2026

➢ LE LOTISSEMENT DE LA PLAINE A JONCS

Conformément à l'instruction M57 ce projet a fait l'objet d'une inscription budgétaire au sein d'un budget annexe.

L'ensemble des lots ayant été vendu, nous sommes en attente d'informations de la part du SGC afin d'inscrire le solde comptable de l'opération au cours de l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

➢ LES DEPENSES REPORTEES AU 31.12.2024

3 175 000 € (état détaillé annexé ci-après).

ÉTAT DES DÉPENSES REPORTÉES AU 31.12.2024

Nature	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Euros
2031			FRAIS D'ETUDES	
	020	26	Etudes schéma stratégique chaleur réseau	51 639,13
	020	3	Pont rue de la Concorde	48 718,80
	518	27	AMO ANRU	57 632,44
	632	24	Frais d'études PETIAU 2	47 458,20
2051			CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	
	020	06	Logiciels	143 083,21
			TOTAL CHAPITRE 20	**348 531,78**
20422			BATIMENTS ET INSTALLATIONS	
	824	27	Subvention OPAH	49 104,18
			TOTAL CHAPITRE 204	**49 104,18**
2117			BOIS ET FORETS	
	76	04	Travaux sylvicoles	3 241,69
2121			PLANTATION ARBRE ET ARBUSTES	
	511	3	Plantations Ville	14 432,00
	633	3	Plantations Camping	5 405,00
2128			AUTRE AGENCEMENT ET AMENAGEMENTS	
	025	3	Engazonnement cimetières	2 322,00
	212	3	Clôture L. Aragon/J. Guesde	2 640,00
	511	3	Végétalisation divers sites	3 444,97
21351			BATIMENTS PUBLICS	
	020	3	Divers bâtiments communaux	226 946,84
	211	3	SHED école maternelle Chaperon Rouge	33 363,57
	212	3	Menuiseries alu école primaire J. Prévert	21 049,27
	314	3	Dalle enduit plafond Ecomusée	37 400,88
	321	3	Portes gymnase J. Juge	13 701,70
	4221	3	Pergola bio climatique MPE	8 907,59
	633	3	Porte garage camping	797,39
215738			AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	
	847	3	Potelets	852,00

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

Nature	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Euros
2158			AUTRES INSTALLATION MATERIEL ET OUTIL. TECHNIQUE	
	020	3	Extincteurs Greta	730,44
	211	3	Extincteurs école Jules Guesde	1 450,46
21848			AUTRE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	
	020	3	Placards services techniques	3 744,32
	4221	802	Banquette et fauteuil MPE	756,32
	518	3189	Mobilier Salle Polyvalente	16 371,23
2188			AUTRES	
	020	23	Matériel salles communales	162,64
	020	3	Matériel divers bâtiments communaux	18 075,14
	311	10	Instruments de musique	6 000,00
	314	3	Contrôle accès Ecomusée	1 062,40
	316	23	Matériel Théâtre	180,10
	321	11	Matériel salles de sport	1 272,30
	323	14	Caisse enregistreuse piscine	2 304,00
	420	19	Cabine téléconsultation	21 564,00
	511	3	Cuves de récupération d'eau jardins ouvriers	995,75
	518	19	Bancs + abri FTU	10 212,24
	633	28	Karting Base de Loisirs	2 998,00
			TOTAL CHAPITRE 21	462 404,24
2313			CONSTRUCTIONS	
	020	3	Travaux divers bâtiments communaux	26 905,12
	025	3	Travaux cimetières	14 134,99
	212	3	Travaux écoles primaires J. Prévert et G. Brassens	64 992,00
	212	3196	Travaux école Camille Dubocage	131 308,61
	317	3168	Travaux Cinéma	30 850,80
	321	3	Travaux gymnase G. Piette	178 628,18
	322	3181	Travaux complexe sportif Léo Lagrange	139 921,13
	323	3	Travaux piscine	38 335,68
	518	3	Travaux avenue Joliot Curie	21 323,80
	518	3189	Travaux salle polyvalente	397 959,69
	632	24	Travaux hypercentre	220 309,32
	632	3162	Travaux Tiers Lieu	293 591,76
	632	3198	Travaux Pétiau II	109 998,60

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE

Nature	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Euros
2315			INSTALLATION, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	
	10	3158	Vidéo Protection	2 454,29
	511	3194	Travaux Place Verte	131 463,46
	512	3197	Travaux Eclairage public	213 429,73
	518	27	Aménagement Quartier l'Espérance	174 341,09
	633	28	Travaux Base de Loisirs	29 952,00
	845	3133	Travaux de voirie	9 036,69
	845	3193	Travaux autres réseaux	86 139,48
			TOTAL CHAPITRE 23	2 315 276,42
			TOTAL GÉNÉRAL	3 175 316,62

ARRÊTE A LA SOMME DE : TROIS MILLIONS CENT SOIXANTE QUINZE MILLE TROIS CENT SEIZE EUROS SOIXANTE DEUX CENTIMES

A Fourmies, le 31 décembre 2024
L'Adjoint aux Finances
Benoît WASCAT

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 059-215902495-20250220-DEL_200225_18-DE